

Communiqué de presse – 30.04.2026

Législature 2026-2031 : répartition des dicastères

La nouvelle Municipalité d'Yverdon-les-Bains, qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2026, a procédé à la répartition de ses dicastères pour la législature 2026-2031. Les membres du futur exécutif ont élaboré cette répartition dans un souci d'équilibre entre les thématiques et la charge de travail, en tenant compte du parcours, des aspirations et des compétences de chacune et chacun, et l'ont approuvée à l'unanimité.

Les dicastères sont attribués comme suit :

- **François Armada, syndic (95 %)** : Chancellerie, urbanisme et bâtiments (CUB) – Suppléant : Christian Weiler
- **Christian Weiler, vice-syndic (75 %)** : Sécurité, incendie, population et numérique, sports (SIPNS) – Suppléant : Julien Wicki
- **Brenda Tuosto, municipale (50 %)** : Mobilité, environnement et durabilité (MED)– Suppléant : Pierre-Henri Meystre
- **Benoist Guillard, municipal (60 %)** : Énergies (SEY) – Suppléant : Dominique Viquerat
- **Julien Wicki, municipal (60 %)** : Jeunesse et cohésion sociale (JECOS) – Suppléant : Benoist Guillard
- **Dominique Viquerat, municipal (60 %)** : Finances et ressources humaines (FRH) – Suppléant : François Armada
- **Pierre-Henri Meystre, municipal (60 %)** : Culture et infrastructures (CI)– Suppléante : Brenda Tuosto

Cette répartition différenciée des taux d'activité reflète une approche moderne du management municipal, fondée sur la confiance, la responsabilisation et l'adaptation aux réalités individuelles, plutôt que sur des modèles rigides. Elle témoigne de la capacité de l'organisation à prendre en compte les situations personnelles de ses membres sans compromettre ses objectifs, et envoie ainsi un signal positif tant en interne qu'en externe.

Ainsi, en accord avec Mme Brenda Tuosto et tenant compte de son engagement au Conseil national, son dicastère regroupe les thématiques de la mobilité, de l'environnement et de la durabilité - espaces verts compris - au sein d'un nouveau service, auquel le Bureau de la durabilité sera désormais rattaché, le tout à un taux d'activité de 50%. Les infrastructures sont quant à elles confiées au dicastère Culture et infrastructures, dirigé par M. Meystre. La filière Espaces verts maintiendra toutefois un lien fonctionnel fort avec ce service, afin d'assurer la continuité et la cohérence des interventions sur le terrain. Enfin, les jumelages rejoignent la Chancellerie, qui concentrera ainsi l'ensemble des missions de représentation et de partenariats institutionnels de la Ville.

« Nous avons construit cette organisation ensemble, dans le dialogue et le respect des compétences de chacune et chacun. La collégialité n'est pas un mot d'ordre formel : c'est notre méthode de travail. La présence d'une municipale au Parlement fédéral est une chance pour Yverdon-les-Bains, et nous nous félicitons de pouvoir compter sur cet engagement au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens », déclare François Armada, syndic.

La nouvelle Municipalité sera assermentée le 20 juin et entrera en fonction le 1^{er} juillet 2026.